

Assemblée générale annuelle statutaire de l'AJP

30 MAI 2016



Lyon, le 11 mai 2016

Cher(e) Ami(e) membre de l'AJP,
Vous êtes convié(e) à participer à l'assemblée générale annuelle statutaire de l'AJP :

Lundi 30 mai 2016 à 10h30

restaurant LE CHALUT, 12 rue Marc-Antoine Petit, Lyon 2

Avec l'ordre du jour suivant: – Allocution du Président Georges PASTRE, – Rapport d'activité du Secrétaire Robert PIERRON et vote, – Rapport financier du Trésorier Claude SERVY, rapport des vérificateurs des comptes et vote, – Fixation de la cotisation annuelle pour 2017, – Elections au Comité *: renouvellement de mandat de : Gérard GUYENNON, Claude SCHLINGER, Michel TEXIER et Pierre VILLEZ. – Election de 3 vérificateurs des comptes, – Proposition de radiation (art. 22 des statuts) des membres non à jour de cotisation (2013, 2014 et 2015) : Pascal Auclair, Eliane Bègue, Jacques Boucaud, Yves Espaignet, Christian Hédou, François Samard, Jean-Pierre Vacher, Bernard Ponson, Patrick Villard et Michel Queruel
– Intervention de la Commission Internet sur le nouveau site www.ajpresse.fr – Présentation d'un candidat et vote pour son admission : Marc FRANCIOLI Parrains : Gérard GUYENNON et Alain DUMARSKI (Journaliste) Rapporteur : Alain BARRELLE

– Questions diverses *Les candidat(e)s (à jour de cotisation) doivent se faire connaître au Président au plus tard le jeudi 26 mai.
Confraternellement, Le Président Association des Journalistes Professionnels-AJP Bouchon de la Bourse 53, rue de la Bourse 69002 LYON

Menu à 32 € (tarif préférentiel) Terrine de saint-pierre et saumon aux herbes, sauce grelette Suprême de pintade aux agrumes Fromages secs Salade de fraises Kir ou communard, vins, eaux minérales et café compris www.ajpresse.fr

secrétaire@ajpresse.fr (A l'aide du bulletin d'inscription joint à la convocation) BULLETIN à remplir et retourner accompagné d'un chèque de 32 € à l'ordre de l'AJP.

A Claude SERVY, 200 avenue Franklin Roosevelt, 69500 BRON Pour réception dernier délai le jeudi 26 mai

NB. Toute personne non inscrite ne pourra pas bénéficier du tarif préférentiel de l'AJP

? L'INSCRIPTION AU REPAS EST OBLIGATOIRE



? MISE À JOUR DE VOTRE COTISATION
IMPORTANT POUR LES RETARDATAIRES !

N'oubliez pas de vous mettre à jour de cotisation: 25 € pour 2015
+ éventuellement 25 € de 2014. A adresser au Trésorier Claude SERVY

BULLETIN D'INSCRIPTION DEJEUNER DE L'ASSEMBLEE STATUTAIRE

30 MAI 2016 AU RESTAURANT LE CHALUT

M.,Mme, Melle

– Participera au déjeuner de l'AJP

– Sera accompagné de personne(s)

Soit à payer : repas x 32 Euros = Euros

Ci-joint un chèque de ce montant à l'ordre de l'AJP.

Le bulletin et le chèque sont à adresser à :**Claude Servy, 200 avenue Franklin Roosevelt 69500 BRON (Pour réception le jeudi 26 mai dernier délai)**

POUVOIR ASSEMBLEE STATUTAIRE DU 30 MAI 2016

Je soussigné(e)

.....

demeurant à

donne pouvoir à

Ou à défaut à

- à l'effet de me représenter à l'assemblée générale de l'AJP qui se tiendra le lundi 30 mai 2016
- et d'exercer la plénitude de mes droits, prendre part aux votes et discussions, faire toute déclaration, protestation et réserve.

Fait à le

signature, précédée de la mention « Bon pour pouvoir » :

Imprimé depuis : AJPresse: <https://ajpresse.fr>

URL de l'article : <https://ajpresse.fr/assemblee-generale-annuelle-statutaire-de-lajp-30-mai-2016/>